

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°112

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absents :

Mme GAWLIK
M. PIANEZZE

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Avances sur subventions 2019.

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues que certains organismes, dont les recettes proviennent essentiellement des subventions de fonctionnement de la Commune, se trouvent en difficultés dès le début de l'année pour régler leurs dépenses courantes et notamment les salaires de leur personnel, avant le vote, par le Conseil Municipal, du budget primitif de la Commune et le versement effectif de la subvention qui leur est allouée.

Afin d'éviter cette situation, il convient de procéder au versement, dès janvier 2019, d'une avance d'un montant maximum de 50% de la subvention attribuée en 2018 aux organismes et associations ci-après désignés :

Office Municipal du Tourisme	290 000.00 euros
Centre Communal d'Action Sociale	199 000.00 euros
Centre Culturel	138 000.00 euros
Caisse des Ecoles	37 000.00 euros

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le versement de ces avances sur subventions 2019 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à leur mandatement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

